Pendant les années qui s'écoulèrent entre mon mariage et la catastrophe qui me rendit veuf, les principaux événements de mon existence extérieure (je n'y compte pas une première atteinte d'un mal de famille, et un voyage de plus de six mois que je fis pour recouvrer la santé en Italie, en Sicile et en Grèce) se rattachent à ma situation dans les bureaux de la Compagnie des Indes. En 1856, je fus élevé au rang de chef du service où j'avais été employé depuis plus de trente-trois ans. La fonction où j'étais promu, celle d'*Examiner* de la correspondance de l'Inde, était la plus élevée, après celle du Secrétaire, dans les bureaux de la Compagnie des Indes Orientales. Toute la correspondance avec les gouvernements de l'Inde, excepté les affaires financières, maritimes et militaires, y ressortissaient. Je restai à ce poste aussi longtemps qu'il exista, c'est-à-dire un peu plus de deux ans, au bout desquels il plut au parlement, en d'autres termes à Lord Palmerston, de mettre fin à l'existence de la Compagnie des Indes Orientales, comme branche du gouvernement de l'Inde sous l'autorité de la couronne, et de transformer l'administration de ce pays en je ne sais quelle proie livrée aux compétitions des hommes d'État de second ou de troisième ordre. J'étais à la tête de la résistance que la Compagnie fit pour échapper à la mesure politique qui devait la détruire. Le lecteur trouvera dans les lettres et les pétitions que j'écrivis pour la Compagnie, et dans le chapitre final de mon

d'hommage; mais comme elle n'aimait pas à paraître, cette seule raison empêcha que la dédicace restât dans les autres exemplaires.

livre sur le Gouvernement représentatif, mon opinion sur la folie de ce changement inconsidéré et les dommages qui en doivent résulter. Pour moi personnellement, j'y gagnais; j'avais assez consacré d'années de ma vie au service de l'Inde, et je n'étais pas fâché de me retirer avec l'honorable dédommagement qui m'était accordé. Après que le changement fut consommé, Lord Stanley, Premier Secrétaire d'État pour l'Inde, me fit l'honneur de m'offrir un siége au conseil, et plus tard cette proposition me fut renouvelée par le conseil lui-même, à la première occasion qui se présenta d'y remplir une vacance. Mais l'état du gouvernement de l'Inde sous le nouveau régime ne me faisait augurer que d'inutiles ennuis et de vains efforts pour prix de mon concours, et depuis lors il ne s'est rien passé qui m'ait donné lieu de regretter mon refus.

Pendant les deux ans qui précédèrent immédiatement la fin de ma carrière de fonctionnaire, ma femme et moi nous travaillâmes ensemble à mon livre *la Liberté*. J'avais déjà tracé le plan de cet ouvrage dans un court essai écrit en 1854. C'est en montant les marches du Capitole, en janvier 1855, que l'idée nous vint d'en faire un volume. Aucun de mes écrits n'avait été composé avec plus de soin, ni corrigé avec plus d'attention. Après que je l'eus écrit suivant mon habitude deux fois en entier, nous le gardâmes par devers nous; de temps en temps nous le reprenions, nous le parcourions *de novo*, lisant, pesant, critiquant chaque phrase. La révision définitive de ce livre devait être l'œuvre de l'hiver de 1858-1859, qui suivit ma retraite, et que nous nous disposions à pas-

ser dans le midi de l'Europe. Cette espérance, comme toutes les autres, fut anéantie par le malheur le plus inattendu et le plus cruel, la mort de ma femme, qui succomba à Avignon, à une atteinte subite de congestion pulmonaire, comme nous nous rendions à Montpellier.

Depuis ce moment j'ai cherché le soulagement que mon état comportait, en arrangeant ma vie de manière à sentir encore ma femme près de moi. J'achetai une petite maison de campagne aussi près que possible du lieu où elle était ensevelie, et c'est en cet endroit qu'avec sa fille, compagne de ma douleur, et maintenant mon unique consolation, je passe une grande partie de l'année. Les buts de ma vie sont uniquement les objets qui avaient été les siens; mes travaux, mes occupations, ceux auxquels elle avait pris part et accordé sa sympathie, et qui restaient associés à sa personne par un lien indissoluble. Sa mémoire est pour moi une religion, et son approbation la norme, somme de toutes les vertus, d'après laquelle je tâche de régler ma vie (1).

Après la perte irréparable que j'avais faite, mon premier soin fut de faire imprimer et de publier le livre dont une grande partie était l'œuvre de celle que j'avais perdue, et de le dédier à sa mémoire. Je n'y ai fait ni changement ni addition, et je n'y en ferai jamais. Sa main n'avait pu y mettre le dernier trait, la mienne n'essayera jamais de le faire à sa place.

La Liberté était plus directement et plus au pied de la lettre notre œuvre commune que tout autre ouvrage

1. Ce qui précède a été écrit et revu avant ou pendant l'année 1861. Ce qui suit a été écrit en 1870.

qui porte mon nom. Il n'y a pas une phrase que nous n'ayons revue plusieurs fois ensemble, retournée de bien de façons, et soigneusement purgée de toute faute que nous y découvrions, soit dans la pensée, soit dans l'expression. C'est grâce à ce travail que, même privé de la révision définitive que nous devions en faire, il surpasse, au seul point de vue de la composition, tout ce que j'ai pu publier avant ou après. Quant aux idées, il est difficile de reconnaître un point en particulier qui soit plus à elle que le reste. La manière de penser dont le livre est l'expression était bien à elle; mais j'en étais si bien imbu, que les mêmes idées se présentaient naturellement à chacun de nous. C'est à elle pourtant que je dois de m'en être pénétré à ce point. Il y eut un moment où j'aurais pu facilement me laisser entraîner à suivre le parti du gouvernement à outrance dans les questions sociales et politiques, comme aussi il y eut un moment où, par réaction contre un excès opposé, je serais devenu moins radical et moins démocrate que je ne le suis. A ces deux points de vue, comme à bien d'autres, elle me fit du bien autant en me retenant dans la vérité quand j'y étais, qu'en m'ouvrant les yeux à de nouvelles vérités, et en me délivrant de mes erreurs. Par ma promptitude et mon ardeur à apprendre de toutes mains, et à faire place parmi mes opinions à toute acquisition nouvelle, en accommodant les anciennes et les nouvelles en un même système, je me serais, n'eût été l'influence de ma femme qui m'affermissait, laissé entraîner à modifier trop mes premières opinions. C'était avant tout par la juste mesure avec laquelle elle appréciait l'importance

relative des diverses considérations qu'elle contribuait le plus au développement de mon esprit; par là elle me préservait du penchant qui me portait à laisser prendre, parmi mes idées, à des vérités que je venais à peine de reconnaître, plus de place qu'il ne leur en revenait.

La Liberté survivra probablement plus longtemps qu'aucun de mes autres écrits (excepté peut-être la *Logique*), parce que l'union de l'esprit de ma femme et du mien a fait de ce livre une sorte de manuel philosophique traitant d'une vérité unique, que les changements qui s'opèrent progressivement dans la société moderne, tendent à mettre plus fortement en relief. Je veux parler de l'importance qu'il y a pour l'homme et la société, dans l'existence d'un grand nombre de types différents de caractère, et de l'utilité de donner toute liberté à la nature humaine de se déployer suivant toutes les directions, si opposées qu'elles soient les unes aux autres. Rien ne saurait mieux faire voir combien les fondements de cette vérité sont profonds, que la grande impression qu'elle a produite quand je l'ai exposée, en un temps où, pour tout observateur superficiel, il semblait qu'on n'eût pas besoin de cette leçon. Les craintes que nous exprimions que le développement inévitable de l'égalité sociale et du gouvernement de l'opinion publique n'imposât à l'humanité le joug insupportable d'une opinion et d'une pratique uniformes, ces craintes ont pu sans doute paraître chimériques à des gens plus attentifs aux faits présents qu'aux tendances actuelles. En effet la révolution qui s'opère graduellement dans la société et les institutions a jusqu'ici favorisé d'une façon mar-

quée le développement des nouvelles opinions et leur a procuré un public plus libre de préjugés que tous ceux qu'elles avaient trouvés auparavant. Mais cet avantage est un trait des époques de transition, alors que les notions et les sentiments antiques sont renversés, et que des doctrines nouvelles n'ont pas succédé à leur empire. En de telles époques, les personnes douées d'activité mentale, ont abandonné leurs anciennes croyances, et ne sont pas sûres que celles qu'elles conservent encore ne se modifieront pas; aussi accueillent-elles avec empressement les opinions nouvelles. Mais cet état de choses est nécessairement transitoire; de temps à autre un certains corps de doctrine rallie la majorité, et c'est le type sur lequel s'organisent les institutions et l'action de la société. L'éducation impose cette nouvelle croyance aux nouvelles générations sans les faire passer par les opérations mentales qui l'ont produite, en sorte que cette croyance acquiert peu à peu la même force de compression qu'ont si longtemps exercée les croyances dont elle a pris la place. Ce dangereux pouvoir sera-t-il ou ne sera-t-il pas exercé? Cela dépend de la question de savoir si l'humanité saura à cette époque qu'il n'est pas possible d'exercer ce pouvoir sans empêcher la croissance de la nature humaine, et la condamner au rabougrissement. C'est à ce moment que les enseignements du livre *La Liberté* auront leur plus grande valeur, et il est à craindre qu'ils la conservent longtemps.

Quant à l'originalité de ce livre, elle n'est pas autre que celle que tout esprit méditatif donne à sa façon prodre de concevoir et d'exprimer des vérités qui sont la

propriété de tout le monde. La pensée dominante du livre est une de celles qui sont restées sans doute le privilége de quelques penseurs isolés, mais dont l'humanité n'a probablement jamais été, depuis les débuts de la civilisation, totalement privée. Pour ne parler que des dernières générations, elle est distinctement contenue dans le courant de grandes idées relatives à l'éducation et à l'enseignement, qui s'est répandu en Europe grâce aux travaux et au génie de Pestalozzi. L'adhésion absolue que Guillaume de Humboldt y a donnée est rappelée dans le livre; mais il s'en faut qu'il fût le seul dans son pays à y adhérer. Pendant la première moitié de ce siècle, la doctrine des droits de l'individu et de la personne morale à se développer à son gré a été soutenue par toute une école d'écrivains allemands, même jusqu'à l'exagération. Les imitateurs de Goethe, le plus illustre des auteurs allemands, bien qu'il soit resté en dehors de toute école, se montrent complètement imbus d'idées sur la morale et la conduite qui, selon moi, ne peuvent pas toujours se défendre, mais qui ne cessent de faire appel à tout ce qu'on peut dire en faveur du droit et du devoir de chaque homme à développer sa personnalité. En Angleterre, avant que le livre *La Liberté* eût été écrit, la doctrine de l'Individualisme avait été énergiquement défendue avec un style d'une éloquence véhémente qui rappelle parfois celle de Fichte, par William Maccall, dans une suite d'écrits dont le plus soigné porte le titre d'*Éléments d'Individualisme*. Un éminent Américain, M. Warren, avait fondé un système de société basé sur la *souveraineté de l'individu ;* beaucoup de personnes s'étaient attachées à lui et avaient réellement commencé l'établissement d'un village-communauté (je ne sais s'il existe encore), qui en dépit de quelques ressemblances superficielles avec quelques projets socialistes, leur était diamétralement opposé en principe, puisqu'on n'y reconnaissait à la société aucune autorité quelconque sur l'individu, excepté pour faire respecter le droit également reconnu à tous de développer librement leur personnalité. Comme le livre qui porte mon nom n'a pas la prétention de donner ses doctrines pour originales, et qu'il n'avait pas pour but d'en retracer l'histoire, le seul auteur qui les eût affirmées avant moi dont j'ai jugé à propos de dire un mot, fut Guillaume de Humboldt, auquel j'empruntai la devise du livre. Une seule fois, j'ai pris aux Warrénistes leur expression de *souveraineté de l'individu*. Il est à peine nécessaire de faire remarquer ici qu'il y a de nombreuses différences de détail, entre la conception de la doctrine de la liberté pour ceux de mes devanciers que j'ai mentionnés, et celle que j'ai exposée dans mon livre.

Les circonstances politiques du moment m'amenèrent peu de temps après à compléter et à publier un petit écrit intitulé *Idées sur la Réforme parlementaire*, dont j'avais fait déjà une partie quelques années auparavant, à l'occasion de l'un des bills avortés de Réforme. A cette époque, ma femme l'avait approuvé et révisé. Les principaux points de cet écrit étaient mon opposition au scrutin secret (nous avions changé d'opinion sur cette question, et ma femme avant moi), et une réclamation en faveur du droit des minorités. Pourtant à cette époque nous n'allions pas au-delà du vote cumulatif proposé par

M. Garth Marshall. En terminant cet écrit pour le faire paraître en vue des discussions qu'allaient soulever le bill de Réforme proposé par le ministère de Lord Derby et de M. Disraeli en 1859, j'y ajoutai un troisième point en demandant que plusieurs votes fussent accordés, non à la propriété, mais à une supériorité d'éducation prouvée. Cette mesure se recommandait à mes yeux comme un moyen de satisfaire l'irrésistible prétention de tout homme ou de toute femme à être consulté, et à posséder une voix, dans le règlement des affaires qui le touchent de près, en donnant une juste prépondérance aux opinions fondées sur des connaissances supérieures. Cependant cette idée était une de celles que je n'avais jamais discutées avec ma conseillère, sur l'infaillibilité de laquelle je pouvais presque toujours compter, et je n'ai aucune preuve qu'elle eût été de mon avis sur ce point. Autant que j'ai pu le remarquer cette proposition n'a trouvé faveur nulle part. Tous ceux qui veulent quelque genre d'inégalité dans le vote électoral, désirent l'établir en faveur de la propriété et non de l'intelligence et des connaissances. Si ma proposition surmonte jamais le puissant sentiment qui subsiste contre elle, ce ne sera qu'après l'établissement d'une éducation nationale systématique par laquelle les divers degrés de connaissance utile pour exercer des droits politiques pourront être soigneusement définis et légalement constatés. Sans cela, elle prêtera toujours le flanc à de fortes objections, peut-être à des objections décisives; et, ce point acquis, il serait peut-être possible de s'en passer.

Ce fut bientôt après la publication des *Idées sur la Ré-*

forme parlementaire que je pris connaissance de l'admirable système de représentation personnelle de M. Hare, qui venait d'être publié pour la première fois, dans sa forme actuelle. Je reconnus dans cette grande idée pratique et philosophique à la fois, le plus grand perfectionnement dont le système du gouvernement représentatif soit susceptible, perfectionnement qui, de la façon la plus heureuse, attaque et guérit le grand défaut du système représentatif qui jusque-là semblait inhérent à ce système, je veux parler du vice qui consiste à donner à une majorité numérique toute la force, au lieu de ne lui accorder qu'une force proportionnelle à son nombre; ce qui met le parti le plus fort en état d'empêcher tous les partis les plus faibles de faire entendre leurs opinions dans l'assemblée de la nation, excepté dans les occasions qui peuvent leur être fournies par une inégalité accidentelle de la distribution des opinions dans des localités différentes. A ces maux immenses on ne croyait pas possible d'opposer autre chose que d'imparfaits palliatifs. Le système de M. Hare apporte un remède radical. Cette découverte nouvelle dans l'art de la politique, car le plan de M. Hare n'est pas moins qu'une découverte, m'inspira, comme je crois qu'elle a inspiré à tous les gens réfléchis qui l'ont adoptée, des espérances nouvelles et plus de confiance en l'avenir de la société humaine parce qu'elle délivre la forme d'institutions politiques, vers laquelle le monde civilisé tend évidemment et avec une force irrésistible, du vice capital qui paraissait réduire à peu de chose ses bienfaits ou même faire douter qu'il y en eût en fin de compte. Les minorités, aussi longtemps qu'elles restent

des minorités, ne comptent et ne doivent compter pour rien devant le scrutin; mais si l'on admet des arrangements qui permettent à tout groupe de votants, s'élevant à un certain nombre, d'envoyer dans l'assemblée législative un représentant de son propre choix, les minorités ne sauraient être supprimées. Les opinions indépendantes s'ouvriront un passage pour entrer dans les conseils de la nation et s'y faire entendre, ce qui est souvent impossible sous les formes actuelles de la démocratie. L'assemblée législative, au lieu d'être vide de personnalités originales, et composée uniquement d'hommes qui représentent simplement la profession de foi des grands partis politiques et religieux, contiendra dans une forte proportion les esprits les plus originaux et les plus éminents du pays, qui y seront envoyés sans acception de partis par des électeurs qui apprécient leur valeur individuelle. Je peux comprendre que des personnes, intelligentes d'ailleurs, soient rebutées par le plan de M. Hare, parce qu'elles n'y portent pas une attention suffisante, et qu'elles croient y voir un mécanisme très-compliqué. Mais quiconque ne sent pas le mal que le plan de M. Hare est destiné à guérir, quiconque le rejette comme une pure subtilité de théorie ou comme une lubie, qui ne saurait avoir aucun effet sérieux, et comme ne méritant pas l'attention des hommes pratiques, n'est, on peut le dire bien haut, qu'un homme d'État incompétent, au-dessous de la politique de l'avenir. Je veux dire à moins qu'il ne soit ministre ou qu'il n'aspire à le devenir; en effet nous sommes complètement habitués à voir un ministre professer une hostilité absolue contre une réforme, jus-

qu'au jour où sa conscience, ou son intérêt, l'amène à la prendre en main comme d'une mesure d'utilité publique, et à la faire réussir.

Si j'avais connu le système de M. Hare avant la publication de mon écrit sur la réforme parlementaire, j'en aurais rendu compte. N'ayant pu le faire, j'écrivis surtout dans ce but, un article pour le *Fraser's Magazine* (réimprimé dans mes mélanges) mais j'y ajoutai un examen de deux autres publications sur la question du jour; l'une était une brochure de mon vieil ami, M. John Austin, qui sur ses vieux jours était devenu ennemi de toute réforme nouvelle du parlement; l'autre était une œuvre écrite avec talent et force, bien qu'en partie erronée, de M. Lorimer.

Dans le courant de l'été de la même année, j'accomplis un devoir qui m'incombait, celui de contribuer, par un article de la Revue d'Édimbourg, à faire connaître l'ouvrage profond de M. Bain sur l'Esprit qui venait de se compléter par la publication du second volume. J'envoyai à la presse un choix de mes écrits de second ordre qui forment les deux premiers volumes de mes *Dissertations et Discussions*. Le choix avait été fait alors que ma femme vivait encore, mais la révision que nous devions en faire ensemble en vue d'une publication nouvelle était à peine commencée. Puis, quand je n'eus plus pour me guider la lumière de son jugement, je désespérai d'aller plus avant, et je fis réimprimer les articles tels quels, en retranchant seulement les passages qui n'étaient plus d'accord avec mes opinions. Mon œuvre littéraire de l'année fut close par un essai inséré dans le *Fraser's*

Magazine (réimprimé dans le troisième volume de mes *Dissertations et Discussions*) intitulé *Quelques mots sur la non-intervention*. J'étais poussé à écrire cet article par le désir de venger l'Angleterre d'une accusation à laquelle elle est communément en butte sur le Continent. On lui reproche de ne s'inspirer dans sa politique étrangère que de son égoïsme. Je voulais faire sentir aux Anglais les raisons qui servaient de prétexte à cette accusation, à savoir la façon peu élevée avec laquelle leurs hommes d'État avaient l'habitude de parler de la politique de leur pays, qu'ils ne considéraient qu'au point de vue des intérêts anglais; et surtout la politique de Lord Palmerston qui à ce moment même s'opposait au percement de l'Isthme de Suez. Je saisissais l'occasion d'exprimer des idées que je nourrissais depuis longtemps, dont quelques-unes me venaient de mon expérience des affaires de l'Inde, et d'autres de questions internationales qui occupaient alors le public européen. Ces idées portaient sur les vrais principes de la moralité internationale et sur les modifications qu'y apportent les différences des temps et des circonstances. C'est un sujet que j'avais déjà traité avec quelque étendue dans la défense du gouvernement provisoire français de 1848, contre les attaques de Lord Brougham entre autres, essai que j'avais publié d'abord dans la *Revue de Westminster* et qui se trouve réimprimé dans mes *Dissertations*.

J'avais arrangé mon existence, du moins je le croyais, de manière à consacrer le reste de mes jours à des occupations littéraires, si l'on peut appliquer ce mot à des occupations qui n'ont cessé d'avoir pour objet princi-

pal la politique, non-seulement la politique théorique, mais aussi la politique pratique. Je passais, il est vrai, la plus grande partie de l'année à une grande distance du principal théâtre de la politique de mon pays, auquel j'adressais, et pour lequel avant tout, je composais mes écrits. Mais, de nos jours, la facilité des communications a non-seulement supprimé tous les inconvénients qui résultaient pour un écrivain politique de l'éloignement de la scène où se jouent les affaires de l'Etat, mais elle les a tournés en avantages. Il reçoit sans retard et régulièrement les journaux et les recueils périodiques, et se tient *au courant* même des événements politiques les plus éphémères; il prend une idée plus correcte de l'état de l'opinion et de ses progrès qu'il ne l'aurait su faire par un contact personnel avec les individus. Nos relations sont plus ou moins confinées dans des classes ou des groupes particuliers, dont nous recueillons par ce canal les impressions sans autre information, et je sais par expérience que les personnes qui sacrifient leur temps aux exigences absorbantes de ce qu'on appelle la société, et n'ont pas le loisir d'entretenir des relations étendues avec les organes de l'opinion, restent bien plus ignorantes de l'état général tant de l'esprit public que de la partie instruite et active de l'opinion, que ne saurait l'être un homme vivant dans la retraite et qui lit les journaux. Il y a sans doute des inconvénients à rester trop longtemps séparé de son pays, à ne pas rafraîchir de temps en temps ses impressions au jour sous lequel les hommes et les choses apparaissent à ceux qui se trouvent mêlés au même courant; mais le jugement réfléchi formé à